

# pass **COVID-19** sanitaire



## UN CERTIFICAT DE VACCINATION

À condition de disposer  
d'un schéma vaccinal  
complet.

OU

## UN TEST NÉGATIF

RT-PCR de moins de 72h  
ou antigénique de moins de 48h.

## UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT

de la Covid-19 : test RT-PCR  
ou antigénique positif datant  
d'au moins 11 jours et  
de moins de 6 mois.

Les documents sont à fournir sur support papier ou numérique

> RENSEIGNEMENTS

CCAS : 27 avenue Antoine Girard 04 76 29 80 20